

l'un, de choisir l'autre et d'y chercher une jouissance déréglée, il subit les conditions d'une nature déchue et ne les crée pas.

N'est-il pas juste que Dieu se comporte à son égard comme un maître généreux, mais soucieux de sa dignité, vis-à-vis d'un serviteur qui a reçu de ses ancêtres une nature vulgaire et des goûts grossiers ? Celui-ci, en raison de ses basses inclinations, ne mérite pas que son maître la traite en familier. Une telle faveur n'est pas faite pour un caractère dégénéré. Ainsi Dieu ne peut ouvrir ses bras à l'enfant privé de la grâce sanctifiante. Si son âme transfigurée n'a revêtu les livrées divines, elle ne franchit pas le seuil des cieux. Mais comme il lui rend une nature déchue telle qu'il l'a reçue de ses parents, Dieu ne fait point appel à la douleur, pour rétablir violemment un ordre que l'enfant n'a pas volontairement faussé.

* * *

On trouve, il est vrai, dans les conseils et les écrits des Pères, des expressions qui, à première vue, semblent dénier à quiconque est privé de la grâce sanctifiante toute sorte de bonheur. Par une erreur de perspective, on prend dans un sens absolu ce qui n'a trait qu'à l'ordre surnaturel. Il est dit de ceux qui meurent privés de la grâce sanctifiante, qu'ils sont « condamnés », qu'ils « ne sont pas heureux », qu'ils demeurent « sous le pouvoir du démon », et même « périssent éternellement ». Rien de plus exact pour le chrétien qui entrevoit les horizons infinis de la béatitude surnaturelle. Là seulement, au sens vrai, se déroule la vie éternelle. Mais si, fermant les yeux sur la fin suprême, à laquelle, ainsi que tout le genre humain, ces enfants furent originellement conviés, nous considérons en lui-même le sort qui leur est réservé, c'est encore du bonheur. pâle reflet, il est vrai, de la béatitude surnaturelle : comme la connaissance et l'amour de Dieu, d'où il résulte, est l'image froide et décolorée de la contemplation et de l'amour dont jouissent les élus.

Quant au souvenir des cieux, il est probable qu'ils n'en sont point tourmentés. Peut-être ne connaissent-ils pas de quelle éternelle gloire ils sont à jamais exclus ; ou, s'ils en ont conscience, ils savent aussi que c'était là une faveur extraordinaire de Dieu, à laquelle ils n'avaient aucun droit. Et puis, pour souffrir d'en être privés, il faudrait l'avoir perdue par leur faute : or, le malheur encouru, il n'était pas en leur pouvoir de l'éviter. Et celui dont l'intelligence est libre et la volonté bien ordonnée ne se désole pas de ce qui est inévitable.



Saint-Eu
Bruchés

Pour le diocèse

*Pour le diocèse
Dubois, Hermén
Pour le diocèse*

*Pour le diocèse
Natalis Fauteux,
Jean-Baptiste-Avi*

Pour le diocèse



Mais où
Un abri

Oh ! que
Là repose
Et j'appre
—Mais ce

Ce nid, c'
C'est le co
En le trou

J'ai trouvé
Dont le m
Et je me s